

# Rapport annuel

Le 30 septembre 2007

Monsieur Dave Chomiak  
Ministre chargé de l'application de la *Loi sur la Commission de régie du jeu*  
Salle 104, Palais législatif  
450, avenue Broadway  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Commission de régie du jeu du Manitoba pour l'exercice terminé le 31 mars 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon dévouement le plus profond.

Darlene Dziewit  
Présidente

## VISION

Être reconnu comme un chef de file en réglementation et contrôle des activités de jeu : en recherchant toujours les occasions de prévoir l'évolution des besoins de ceux que nous servons et d'y répondre; en nous faisant les champions de politiques équitables, équilibrées et responsables sur la pratique du jeu; et en inspirant confiance au public envers l'intégrité du jeu au Manitoba.

## MISSION

Réaliser notre vision en nous assurant que les activités de jeu se déroulent avec honnêteté et intégrité et dans l'intérêt du public. Nous réaliserons cette vision en renforçant notre base de connaissances, en appliquant les meilleures pratiques, en développant de solides réseaux de communications, et en adoptant une approche équilibrée de la prestation des services et de la fourniture de conseils en matière de politiques afin de réglementer et de contrôler avec efficacité et diligence les activités de jeu dans la province pour le bénéfice de tous les Manitobains.

# TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente	6
Commentaires du directeur général	8
À propos de la Commission de régulation du jeu du Manitoba	10
Fiche de pointage générale	13
Sommaire opérationnel	21
États financiers	36

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Le 1<sup>er</sup> février 2007, la Commission de régie du jeu du Manitoba (CRJM) a commencé à délivrer des licences pour des tournois de Texas Hold'em Poker de bienfaisance. Il convient de rappeler que lorsque la CRJM a été fondée en 1997, les activités de poker n'étaient pas d'intérêt public, ni susceptibles de se voir accorder une licence. Pourtant comme cela se produit souvent dans ce monde de plus en plus interconnecté, les changements qui arrivent ailleurs influencent notre environnement immédiat. Dans le cas présent, un progrès technologique dans le domaine de la vidéo - la création de caméras rouge à lèvres - a rendu facile la télédiffusion de tournois de Texas Hold'em aux États-Unis et, par le fait même, soulevé un intérêt croissant pour de telles activités au Manitoba.

Le Conseil des commissaires de la CRJM a pris la décision de délivrer des licences pour ces activités après une étude pilote étendue, des consultations externes et internes, l'obtention de conseils juridiques, et des recherches intergouvernementales; cet effort conjoint a été animé par le comité des systèmes de jeux de bienfaisance de la Commission, avec le soutien remarquable du personnel de la CRJM. Longue et exhaustive, l'évaluation a été entreprise de façon à inspirer la confiance de la population dans l'intégrité et l'honnêteté des activités en établissant un processus sûr et valable de délivrance de licences et de conformité qui permettrait un fonctionnement honnête, équitable et imputable. Même si la délivrance de licences de tournoi de poker de bienfaisance offre aux organismes de bienfaisance du Manitoba un nouveau moyen de collecter des fonds à des fins communautaires, la décision de la CRJM comporte un second volet : elle fournit une réponse aux questions soulevées par la protection des consommateurs et par la légalité du poker et des autres activités de jeu.

Le phénomène du Texas Hold'em a incité beaucoup de gens à rechercher de l'information sur le fonctionnement des activités de jeu à des fins charitables, privées et commerciales. En réaction, la CRJM s'est trouvée dans la situation de décrire le cadre complexe qui englobe la législation, les règlements, les normes et les modalités applicables au jeu, et, fréquemment, de répondre à la question « Qu'est-ce qu'un système de jeu ? ». Et, en bref, s'il faut de l'argent pour y participer, s'il y a un prix à gagner et que l'issue du jeu dépend de la chance, le *Code criminel* (Canada) considère qu'il s'agit d'un système de jeu et il y assortit des restrictions importantes sur le plan juridique. Ce développement a conduit aussi à prendre en considération les notions larges de la protection du consommateur et des activités illégales, et celles du rôle de la CRJM à cet égard. Ce qui a débuté par un intérêt relativement étroit pour les tournois de poker a fini par révéler la complexité de la législation sur les jeux et par souligner plusieurs aspects clés du mandat de la

CRJM sur le plan de l'honnêteté et de l'intégrité du jeu.

Les délibérations qui ont conduit à la décision de délivrer des licences de tournoi de Texas Hold'em ont reposé sur le fait que la légalité des activités de jeu au Canada est établie en vertu du *Code criminel* (Canada) par le truchement d'organismes provinciaux ayant pour mandat de :

1. administrer et conduire directement des activités de jeu; ou
2. délivrer à des organismes de bienfaisance ou religieux des licences leur permettant d'administrer et de conduire des activités de jeu.

Ces paramètres de la légalité des jeux créent des obligations, des normes et des attentes au sein de la société quant à la protection du consommateur en fournissant des solutions pour les plaintes, la résolution des différends et la confirmation de l'intégrité technique en matière de tricherie et de fraudes. Ce cadre de travail a aussi permis à la population de bénéficier du revenu des jeux, soit directement par le biais des revenus des activités de bienfaisance, soit par l'intermédiaire des dépenses publiques en programmes et services. Les activités illégales, en revanche, se déroulent hors du cadre du *Code criminel* (Canada); elles ne font l'objet d'aucun contrôle et aucun effort n'est fait pour en garantir l'honnêteté et l'intégrité. Aucune solution n'est envisagée et aucune attention n'est portée à la protection ou à l'indemnisation du consommateur. Les activités illégales peuvent compromettre le fonctionnement des commerces légitimes et ébranler les activités approuvées et réglementées qui se déroulent à l'avantage de la collectivité, et non au bénéfice de quelques-uns.

Mon but en soulignant la tenue de tournois de Texas Hold'em Poker du point de vue du Manitoba et, plus largement, de la structure du jeu au Canada est de reconnaître que les intérêts, les préférences et les attentes du consommateur continueront d'influencer les responsabilités des organismes de réglementation. En ce qui concerne l'avenir, il faut reconnaître que l'évolution des technologies et la confiance accrue du public envers Internet continueront d'exercer de la pression sur la structure de la réglementation du jeu. Cela exige inévitablement des organismes de régie qu'ils appliquent et fassent appliquer normalement les protections et la légitimité d'un environnement où le jeu est contrôlé et réglementé. Au nom de mes collègues du conseil, j'exprime notre engagement à répondre aux défis de cette évolution et notre volonté de continuer à mériter la confiance du public envers l'honnêteté et l'intégrité des jeux offerts aux citoyens du Manitoba.

Darlene Dziewit

Présidente

## COMMENTAIRES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Comme M<sup>me</sup> Dziejewit l'a exposé dans son message, les lois, règlements, modalités et politiques qui composent l'infrastructure du jeu au Manitoba existent pour une multitude de raisons, dont la protection du consommateur et la confiance de la population. Il incombe à la direction et au personnel de la Commission de régie du jeu du Manitoba (CRJM) de respecter les exigences réglementaires imposées par cette structure et d'agir avec cohérence dans les domaines suivants : délivrer des licences aux organismes de bienfaisance et religieux admissibles; inscrire les employés et les fournisseurs et enregistrer l'équipement; confirmer l'intégrité des inscriptions et des enregistrements; vérifier l'imputabilité; et assurer la conformité avec les lois, règlements, conventions et modalités. La combinaison de ces activités permet de garantir que les activités de jeu au Manitoba se déroulent dans l'honnêteté, l'intégrité et l'intérêt de la population.

En 2006-2007, les demandes formulées par des organismes de charité et les demandes de renseignements du public ont conduit la CRJM à concevoir et à mettre sur pied une structure réglementaire viable pour les tournois de Texas Hold'em Poker, première activité nouvelle au Manitoba à laquelle pouvait être délivrée une licence depuis le milieu des années 1990. Pour accomplir cette entreprise à la demande du Conseil des commissaires, les modules et services ont fourni des compétences, du travail de recherche, des services de formation et des conseils afin de résoudre deux points de réglementation liés à la popularité des activités de poker : l'intérêt des organismes de charité pour la tenue de tournois de poker et la légalité du poker. Pour l'élaboration de cette nouvelle structure, la direction et le personnel se sont donc efforcés de fournir au comité des systèmes de jeux de bienfaisance du Conseil des commissaires les recommandations qui, sur le plan de la réglementation :

- offrirait aux organismes de charité et religieux du Manitoba un nouveau moyen de collecter des fonds en organisant une activité de jeu de plus en plus populaire;
- créeraient une frontière claire pour les Manitobains entre les activités de poker sous licence et sans licence. Les jeux sous licence que tiendraient les organismes de bienfaisance offrirait aux joueurs l'assurance que le jeu respecte le cadre réglementaire de la CRJM et que des mesures appropriées sont en place pour assurer l'équité, l'intégrité et l'imputabilité de l'utilisation du produit de l'activité.
- génèreraient des possibilités pour les propriétaires de bar et d'hôtel de faire équipe avec des organismes de charité pour tenir des activités sous licence de Texas Hold'em, et pour

éliminer le risque auquel s'exposerait leur entreprise en y tenant des activités de jeu potentiellement illégales.

En fin de compte, la décision de délivrer des licences de tournoi de Texas Hold'em Poker a ouvert la voie à la tenue d'activités légales et imputables par les organismes de charité pour le bénéfice de la collectivité, en réaction à l'intérêt des joueurs et en collaboration avec les entreprises locales. J'invite le lecteur à consulter notre site Web au [www.mgcc.mb.ca](http://www.mgcc.mb.ca) pour obtenir de l'information sur le processus de demande d'autorisation, des détails sur les modalités de fonctionnement et des réponses aux questions courantes, et pour se procurer la documentation relative à la communication de l'information et à l'imputabilité. En dépit de toute cette information et, en raison de la complexité des dispositions et des interdictions du *Code criminel* (Canada), il reste possible que des particuliers et des entreprises éprouvent encore de la difficulté à évaluer tous les aspects de la légalité. Par exemple, il importe de se demander si les frais d'entrée, la vente d'aliments ou de boissons et la location de locaux génèrent des bénéfices. Comme la CRJM n'est pas en mesure de fournir un avis juridique, nous avons abondamment et vivement conseillé aux intéressés de faire étudier les activités, de poker ou autres, par un conseiller juridique indépendant afin d'en établir la légalité et de protéger les opérations des entreprises, notamment les activités de jeu approuvées comme les exploitations d'ALV.

Malgré ces avertissements, de temps à autre, des particuliers portent plainte parce qu'ils soupçonnent que certaines activités sont illégales. Au cours de l'exercice 2006-2007, la CRJM a lancé plusieurs enquêtes en réponse à de telles préoccupations au sujet d'activités de poker et a travaillé étroitement avec les entreprises, avec les organismes d'application de la loi et avec Justice Manitoba pour remédier aux problèmes identifiés. Même si la CRJM préfère toujours que les difficultés se règlent à l'amiable, les réactions peuvent varier en importance, de la fourniture de conseils et d'information jusqu'à l'enquête en bonne et due forme, en passant par la formation, les avertissements et le prononcé d'ordonnances. Des amendements législatifs de 2005 ont élargi le mandat de la CRJM en matière d'investigation et de conformité pour qu'elle puisse autoriser les enquêtes en matière d'allégations de jeu illégal et de fraude et pour lui permettre de collaborer avec les autorités policières dans les affaires impliquant des enquêtes et des accusations de nature criminelle.

Ces pouvoirs ont été consentis à la CRJM en réaction aux préoccupations de la population à propos des activités de jeu et des fraudes non sanctionnées et de l'imputabilité des revenus. Ils ont pour but d'assurer que les activités de jeu se déroulent conformément à

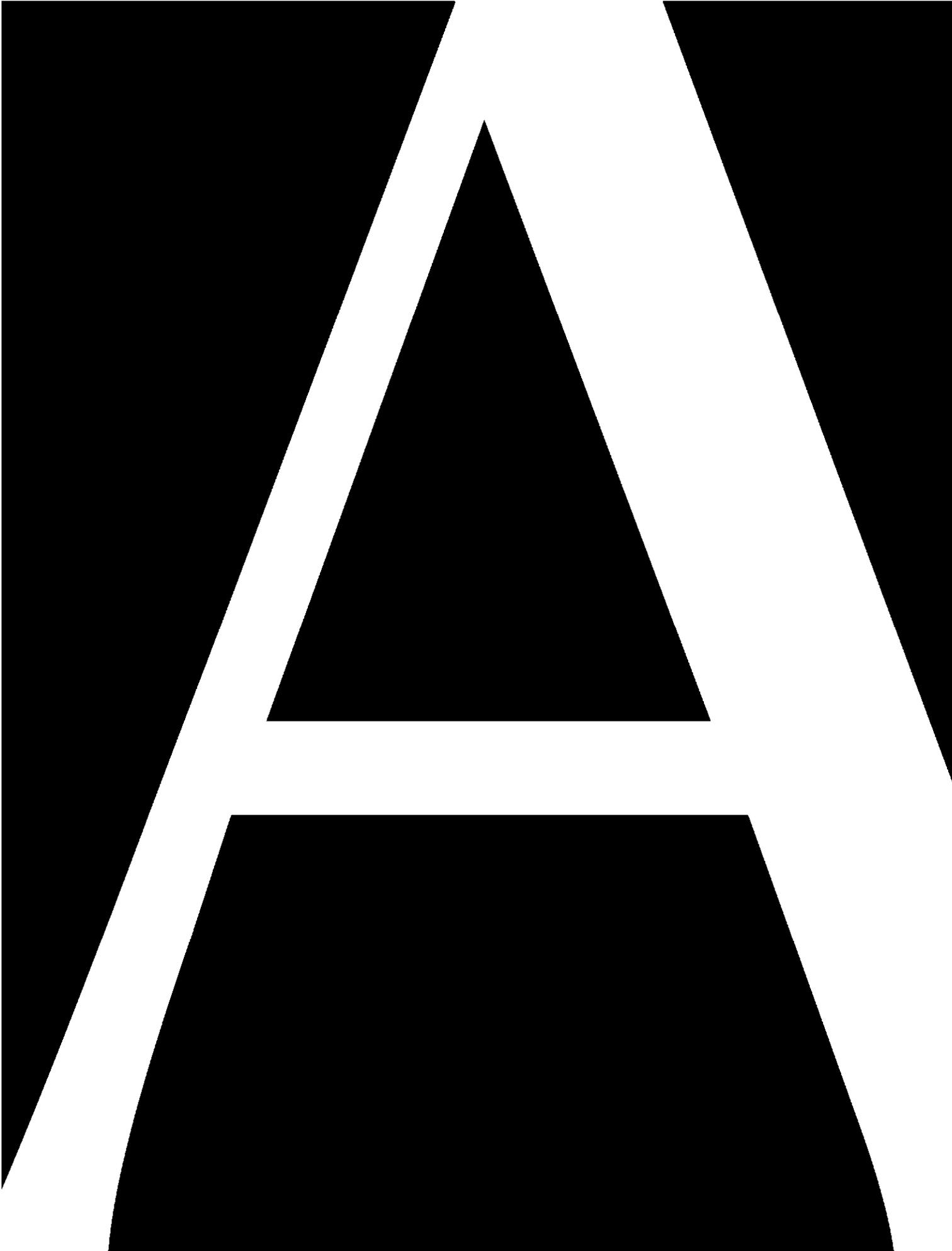
[ 10 ]

la loi et aux attentes de la population. La CRJM accorde le plus grand sérieux à ses responsabilités et à la confiance du public. Elle continuera d'appliquer les lois et règlements fédéraux et provinciaux afin de protéger le consommateur et de lui inspirer confiance

dans les activités de jeu au Manitoba.

F.J.O. (Rick) Josephson

Directeur général



# À PROPOS DE LA COMMISSION DE RÉGIE DU JEU DU MANITOBA

## Pouvoirs et responsabilités

La Commission de régie du jeu du Manitoba (CRJM) tire ses pouvoirs et ses responsabilités de la *Loi sur la Commission de régie du jeu* et de ses règlements, comme l'autorise le *Code criminel* (Canada). En vertu de cette loi fédérale, chaque province établit ses régimes réglementaires et opérationnels en respectant les interdictions et les permissions définies aux articles 206 et 207 du *Code criminel* (Canada) et dans le contexte et la portée de l'environnement du jeu. Au Manitoba, la CRJM est le principal organisme de réglementation de la pratique du jeu pour un éventail d'activités de délivrance de licence et d'inspection aux fins des activités traditionnelles de jeu de bienfaisance, et, plus récemment, pour des activités moins traditionnelles, comme la recherche en politiques sociales et l'éducation à la protection du consommateur. Pour que les activités de jeu se déroulent dans l'honnêteté et l'intégrité et dans l'intérêt du public, la CRJM exerce les activités suivantes :

- délivrance de licences pour des activités de système de jeu de bienfaisance, comme le bingo, les billets en pochette, les tombolas, les loteries sur les paris sportifs et les tournois de Texas Hold'em;
- inscription ou enregistrement des exploitants de casino des Premières nations, des employés de la Corporation manitobaine des loteries (CML) et des Premières nations, des fournisseurs de jeux, des équipements de jeu et des exploitants d'appareils de loterie vidéo (ALV);
- exécution d'enquêtes et émission d'ordonnances relativement aux litiges avec les clients du jeu;
- inspection et vérification des activités de jeux;
- vérification de l'intégrité technique des jeux;
- contrôle et imposition de la conformité avec les lois et règlements sur les jeux;
- exécution, seule ou avec d'autres, de projets de recherche;
- activités d'éducation à la pratique responsable du jeu et de surveillance des politiques; et

- formulation de conseils stratégiques au ministre chargé de l'application de la *Loi sur la Commission de régie du jeu* (le ministre) à propos des activités de jeu courantes et des questions d'actualité.

La CRJM bénéficie des orientations d'un Conseil des commissaires qui relève du ministre. Les activités opérationnelles sont exécutées par 52 employés, sous la conduite d'un directeur général.

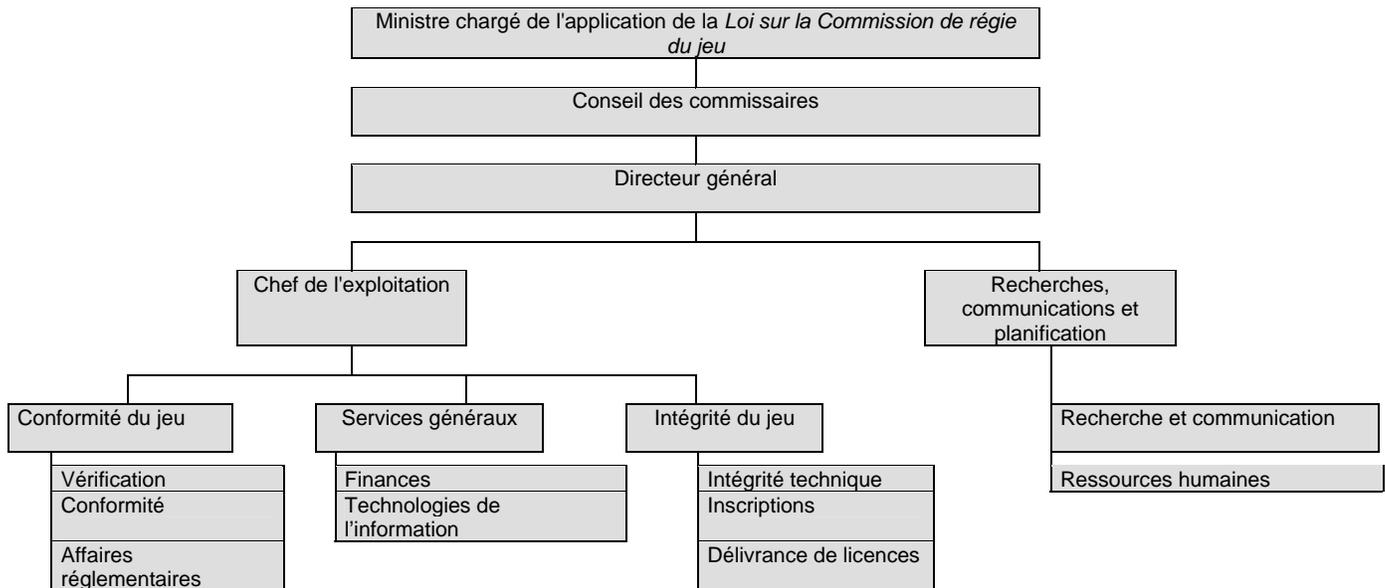
## Finances et ressources

La CRJM s'autofinance et obtient ses recettes d'exploitation de droits de délivrance de licence et de droits d'inscription et enregistrement fixés par voie de règlements. La CRJM ne reçoit pas d'argent du Trésor provincial. La *Loi sur la Commission de régie du jeu* autorise la CRJM à établir son propre compte bancaire et à exploiter une marge de crédit. Le plan d'affaires annuel, qui énonce les objectifs opérationnels et le budget des dépenses, est approuvé par le Conseil des commissaires, étudié par le ministre et approuvé par le ministre des Finances. Les états financiers complets pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007, figurent dans le présent rapport à partir de la page 36.

## Appels et différends

La *Loi sur la Commission de régie du jeu* demande au Conseil des commissaires de tenir des audiences et de rendre des décisions sur des appels relatifs à des décisions et des ordonnances du directeur. Dans cette instance quasi judiciaire, un groupe de commissaires formant quorum étudie la totalité de la preuve présentée par les parties avant de rendre une décision. Les audiences de la CRJM sont publiques, mais il est possible qu'une audience ou des parties de celle-ci se déroulent à huis clos lors de la présentation de renseignements financiers, privés ou confidentiels. Les décisions sont à la disposition du public. Les appels des décisions du Conseil des commissaires peuvent être déposés devant la Cour du Banc de la Reine selon l'article 45(2) de la *Loi sur la Commission de régie du jeu*. Une audience a été demandée en 2006-2007; cette audience est en instance.

# ORGANIGRAMME



## Coopération interservices

La liaison avec des organismes tiers permet à la CRJM de tirer parti de l'expérience des autres et de les faire profiter de sa propre expertise. La CRJM coopère fréquemment avec des organismes étrangers afin d'échanger de l'information et d'entreprendre des initiatives qui touchent à la réglementation du jeu. Voici la liste de ces organismes :

Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances

Alberta Gaming Research Institute

Assembly of Manitoba Chiefs

Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies

Canadian Gaming Regulators Association et organismes membres

Canadian Partnership for Responsible Gambling (partenariat canadien pour la pratique responsable du jeu)

Service des licences de la Ville de Winnipeg

Service canadien de renseignements criminels (Canada et Manitoba)

Eastern Cape Gambling and Betting Board (Afrique du Sud)

Greater Winnipeg Community Centres Council

Association des municipalités du Manitoba

Justice Manitoba

Manitoba Hotel Association

Société des alcools du Manitoba

Corporation manitobaine des loteries

Manitoba Restaurant and Food Services Association

Manitoba Protective Officers Association,

Midwest Gaming Investigators and Regulators

Autorités policières municipales

North American Gaming Regulators Association et organismes membres

Ontario Problem Gambling Research Centre

Responsible Gambling Council (Ontario)

Gendarmerie royale du Canada

Société de la loterie Western Canada

## FICHE DE POINTAGE GÉNÉRALE

Les réalisations globales de la CRJM pour l'exercice 2006-2007 sont présentées dans la fiche de pointage générale. La fiche de pointage générale évalue les buts, les stratégies et les réalisations de la CRJM selon quatre perspectives distinctes : les clients, l'apprentissage et la croissance, les finances, et les processus opérationnels internes. La fiche de pointage générale est un outil précieux pour accroître l'imputabilité par le truchement d'une mesure cohérente du rendement au regard des volontés et par le perfectionnement de l'évaluation et de l'affectation des ressources grâce à l'amélioration de l'élaboration du plan annuel et du suivi des résultats.

# CLIENTS

Titulaires de licence

Détenteurs d'inscription ou enregistrement

Commissions de régie du jeu des Premières nations

Joueurs

Conseil des commissaires, direction et personnel de la CRJM

Premières nations du Manitoba

Municipalités du Manitoba

Public

Médias

Ministre chargé de l'application de la *Loi sur la Commission de régie du jeu*

## BUT

Nous assurer que les activités de jeu se déroulent avec honnêteté et intégrité et dans l'intérêt du public.

## STRATÉGIES

- Élaborer et fournir, en matière d'intégrité et de conformité du jeu, des initiatives novatrices et proactives afin de régir et de contrôler efficacement les activités de jeu.
- Étendre l'exercice du mandat d'intérêt public de la CRJM en portant une attention particulière aux implications des politiques sociales et des initiatives sur la pratique responsable du jeu.
- Construire et améliorer de solides voies de communication avec nos clients.
- Maintenir l'équilibre entre les opinions et les intérêts des parties prenantes et des partenaires dans le contexte d'une réglementation et d'un contrôle raisonnés et adéquats.

## RÉALISATIONS

- Autorisé la tenue et la gestion de tournois de Texas Hold'em Poker en vertu de l'alinéa 207(1)(b) du *Code criminel* (Canada), première activité nouvelle à faire l'objet de la délivrance d'une licence au Manitoba depuis 1994. Cela permet à des organismes de charité et religieux de recueillir des fonds à des fins charitables, de réagir aux demandes du public en quête d'activités sécuritaires et équitables, et de clarifier la position de la CRJM à propos des activités non réglementées et illégales. Tous les modules et services ont été concernés par cette initiative.
- Confirmé l'intégrité de 3 743 demandeurs dans les domaines de la délivrance de licences, des inscriptions et enregistrements et de l'intégrité technique, au moyen d'enquêtes exhaustives sur les antécédents, et de l'application des normes d'intégrité technique et des modalités de délivrance des licences et d'inscription et enregistrement. Ces activités font partie intégrante de l'exploitation des casinos, des ALV et des activités de jeu de bienfaisance au Manitoba. Au total, 2 578 inscriptions et enregistrements (employés et fournisseurs du secteur des jeux), 782 licences à des organismes de bienfaisance, 239 approbations de l'intégrité technique et 144 approbations temporaires de l'intégrité technique ont été effectuées, délivrées ou données. En outre, deux enquêtes en matière d'intégrité technique et neuf inspections de casino en matière également d'intégrité technique ont été effectuées conformément aux normes et protocoles de la CRJM.



# FICHE DE POINTAGE GÉNÉRALE 2006-2007

- Mise en place d'un nouveau programme de tombola communautaire afin de rationaliser et de simplifier le processus de demande et de délivrance de licence pour les tombolas de bienfaisance dont la recette prévisionnelle brute ne dépassera pas 5 000 \$.
- Mise en place d'un processus d'inscription des exploitants d'ALV comprenant notamment l'élaboration de la demande et des modalités d'inscription.
- Assurance de la conformité avec la législation et les normes et modalités relatives à l'intégrité du jeu, par le biais de programmes exhaustifs de vérification et d'inspection, d'enquêtes proactives et minutieuses en cas de problème, d'activités de formation et de soutien à la clientèle, et de la collaboration interservices. Conduite de 668 séances de formation de la clientèle, de 1 073 inspections, de 2 611 vérifications sommaires, de 484 vérifications annuelles chez des titulaires de licence et à des commissions de régie du jeu des Premières nations, et de 205 enquêtes.
- Résultats des enquêtes :
  - Sept enquêtes ont abouti à la mise à jour d'infractions criminelles : quatre ont été transférées aux autorités policières, deux ont été résolues par des mesures de rechange et une est en cours.
  - Huit enquêtes ont conduit à la mise à jour d'infractions criminelles et ont été résolues par voie de lettres de réprimande.
- Manifestation de leadership et d'esprit d'innovation en mettant sur pied et en organisant un cours de formation d'une fin de semaine aux techniques d'enquête sur la pratique illégale du jeu, à l'intention de 25 agents de police des autorités fédérales et municipales.
- Complété la panoplie des services d'inspection des systèmes de jeu, avec l'ajout d'un programme complet d'inspection des casinos, comprenant un volet sur la pratique responsable du jeu, aux programmes d'inspection existants pour les systèmes de jeu de bienfaisance et les établissements d'exploitants d'ALV.
- Mise en place de nouvelles exigences en matière de communication de l'information et d'imputabilité pour les services de délivrance de licences et les exploitants d'ALV des Premières nations. Sous la direction du service de vérification des comptes, cette initiative établit proactivement des relations positives et productives avec les municipalités et les Premières nations de la province par le biais de services de consultation, de formation et de soutien. La communication en bonne et due forme de l'information financière par ces organismes est obligatoire en ce qui concerne l'exercice 2006-2007.
- Révision des procédures d'audition des appels afin de clarifier les nouvelles responsabilités découlant des modifications à la réglementation.
- Communication d'information sur la pratique responsable du jeu et sur la protection du consommateur par le biais d'une campagne d'information à l'échelle de la province, de renseignements ciblés à la clientèle, d'information communiquée par site Web et de consultations publiques.
- Exécution des obligations réglementaires d'examen des politiques en matière de pratique responsable du jeu pour la CML, le casino Aseneskak et le casino South Beach. Des recommandations formelles ont été exprimées à chaque organisme en juin 2006 : mise en place par le casino South Beach confirmée à la fin de 2006; mise en place en cours par la CML et le casino Aseneskak.
- Engagement dans plusieurs projets de recherche indépendante ou en collaboration, tel que présenté dans le rapport Le point sur la recherche, page 31.
- Assurer une disponibilité de plus de 99 % de tous les grands systèmes informatiques, dont l'accès du public au [www.mgcc.mb.ca](http://www.mgcc.mb.ca).
- Fourniture d'information, de conseils et d'avis aux clients, de manière proactive et en réaction à des questions d'actualité et à des demandes, dans un éventail de formats.

# PROCESSUS OPÉRATIONNELS

## **BUT**

Exceller dans le service à la clientèle; nous faire les champions d'une politique équitable, équilibrée et responsable en matière de jeu; et inspirer la confiance du public dans l'intégrité des opérations de jeu au Manitoba.

## **STRATÉGIES**

- Élaborer et fournir, en matière d'intégrité et de conformité du jeu, des processus novateurs, simples et cohérents, qui garantissent l'intégrité, l'équité et l'imputabilité de l'activité du jeu dans la province.
- Élaborer et fournir des services de gestion et d'administration, notamment dans le domaine des finances, des technologies de l'information, de la communication, de la recherche et de la planification.
- Assurer l'emploi optimal de la main d'œuvre, des ressources et des technologies.

# FICHE DE POINTAGE GÉNÉRALE 2006-2007

## RÉALISATIONS

- Mise en place d'un cadre rigoureux en matière d'intégrité du jeu et de conformité de façon à garantir l'honnêteté et l'équité des tournois de Texas Hold'em Poker de bienfaisance pour lesquels des licences sont accordées au Manitoba. Points saillants :
  - L'identification des conditions nécessaires à l'intégrité et à la conformité a été assurée par la mise en œuvre de la première étude pilote lancée au Canada en vue d'identifier, évaluer et équilibrer les options et les impératifs sur le plan de la réglementation.
  - Vingt-trois activités, tenues par 12 organismes de charité, ont jeté les bases des critères à retenir pour la délivrance des licences. L'étude pilote a permis de recueillir l'avis de joueurs, de fournisseurs, de croupiers, de partenaires internes et externes et d'autres gouvernements.
- Entre le 1<sup>er</sup> février et le 31 mars 2007, la CRJM a reçu 25 demandes et délivré 15 licences.
- Vérification de l'intégrité des cartes et produits de jeu et des services de gestion des jeux par l'élaboration et la mise en place de nouvelles exigences, normes et modalités en matière d'inscription et d'enregistrement.
- Maintien de l'intégrité de 1 253 licences actives à des organismes de bienfaisance en recourant à des procédures cohérentes et exhaustives de gestion des données relatives aux titulaires de licence, dont l'actualisation des profils des organismes, la mise à jour des licences, et la mise en application des modalités des licences.
- Amélioration des capacités d'investigation et d'application de la loi avec l'octroi du statut de constable spécial de Justice Manitoba à neuf employés de la CRJM.
- Facilitation de la communication de l'information par les clients grâce à de nouvelles initiatives d'informatisation de la communication de l'information pour les titulaires de licence de Texas Hold'em et d'exploitant d'ALV des Premières nations.
- Amélioration des processus de maintien de la conformité et de communication de l'information par le biais d'une augmentation et d'une amélioration des services d'inspection, de formation et de consultation.
- Poursuite de l'élaboration du système de gestion des jeux afin d'en étendre la capacité et les ressources aux responsabilités en matière d'intégrité des jeux et de conformité.
- Maintien de systèmes informatiques sains et sécuritaires en recourant proactivement à des mises à niveau du matériel et des logiciels, à des mesures rigoureuses sur le plan de la sécurité et des pare-feu, à l'amélioration du service à la clientèle et de l'information des utilisateurs, et à un nouveau système de correction de programmes.
- Mise sur pied et mise à niveau du bureau du rétablissement des opérations en cas de sinistre et des ressources pour les systèmes informatiques et les communications internes et externes, qui permettent la poursuite des opérations advenant un sinistre ou autre perturbation majeure du travail.
- Exécution de l'initiative de gestion des archives générales et opérationnelles et approbation des calendriers de conservation de la CRJM par Archives Manitoba.
- Mise en place d'une stratégie de services en langue française; présentation des réalisations au secrétariat des Services en langue française pour intégration à leurs rapports de gestion.
- Fourniture de services généraux et opérationnels complets dans les domaines des technologies de l'information, des finances et de l'administration, et dans ceux des activités de recherche, de communication, de planification et de gestion des ressources humaines.
- Conclusion des négociations d'une convention collective de quatre ans, qui s'appliquera du 18 mars 2006 au 25 mars 2010.
- Résolution des problèmes de manque d'espace de travail par la location d'espace de bureaux et de réunion à l'emplacement occupé actuellement à Winnipeg par la CRJM.

# APPRENTISSAGE ET CROISSANCE

## **BUT**

Maximiser le rendement et la productivité et favoriser un environnement de travail positif et professionnel.

## **STRATÉGIES**

- Établir et mettre en œuvre des initiatives novatrices de perfectionnement des ressources humaines de la CRJM qui renforcent la base de connaissances de la Commission par le biais de la formation, de la gestion du rendement, du perfectionnement professionnel et de la planification de la relève.
- Établir des processus et initiatives qui soutiennent et encouragent l'innovation, l'imputabilité et l'habilitation du personnel.
- Attraction, conservation et perfectionnement d'employés qualifiés.

# FICHE DE POINTAGE GÉNÉRALE 2006-2007

## RÉALISATIONS

- Introduction d'un poste sur place et à temps complet en ressources humaines, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006.
- Développé et mis en œuvre un plan exhaustif de plusieurs années (2006-2010) des ressources humaines, axé sur l'amélioration de la communication, une révision des stratégies de gestion des ressources humaines, la gestion du rendement du personnel, et le perfectionnement professionnel.
- Mis en place un programme de gestion du rendement pour tous les cadres, par le biais d'une formation personnalisée et d'un guide des ressources pour application au 1<sup>er</sup> avril 2007.
- Fourniture de plus de 3 500 heures de formation du personnel et de perfectionnement professionnel pour le soutien des connaissances et des habiletés particulières, et pour le développement des compétences.
- Facilitation du perfectionnement des compétences en tant qu'outil de planification de la relève, par le jumelage-observation, le mentorat, la formation par rotation des postes et les possibilités de formation à la gestion.
- Amélioration de la communication et de la rétroaction internes par le biais de réunions annuelles du personnel et de sondages auprès des employés, de stratégies d'amélioration et de suivi des résultats.
- Conclusion d'ententes de réciprocité en matière d'avantages sociaux en cas de mutation, avec la CML et le gouvernement pour faciliter le recrutement.
- Manifestations de leadership et de soutien quand des occasions de conférences spécialisées et de perfectionnement professionnel se présentent :
- La CRJM accueillera la réunion annuelle de la Canadian Gaming Regulators Association, en septembre 2007.
- La CRJM tiendra une table ronde des enquêteurs en matière d'inscription et enregistrement, en octobre 2007.
- La CRJM commandite le congrès de la sensibilisation aux jeux chez les Autochtones, en collaboration avec l'Assemblée des chefs du Manitoba, en juin 2007.

# FICHE DE POINTAGE GÉNÉRALE 2006-2007

## FINANCES

### BUT

Administrer les ressources et actifs financiers de façon à respecter et démontrer notre responsabilité fiscale, notre imputabilité financière et notre durabilité opérationnelle.

### STRATÉGIES

- Assurer l'imputabilité financière et la transparence par le biais d'activités de planification générale et opérationnelle et de communication de l'information.
- Maintenir des normes de contrôle interne en se conformant aux politiques et procédures financières établies.
- Superviser les ressources financières, générales et humaines afin de maximiser l'exploitation et d'améliorer le service à la clientèle.

### RÉALISATIONS

- Respect des budgets établis dans le plan d'affaires annuel. Le budget des charges d'exploitation pour 2006-2007 s'élevait à 5 045 400 \$; les charges d'exploitation réelles ont atteint 4 901 600 \$, soit 143 800 \$ de moins que le budget.
- Le Conseil des commissaires a établi un comité de vérification officiel, avec un conseiller indépendant, selon la recommandation du Bureau du vérificateur général (BVG).
- Les états financiers trimestriels ont été examinés et analysés par le comité de vérification et acceptés par le Conseil des commissaires.
- Réception d'opinions claires de la part du BVG pour l'exercice 2005-2006 et pour les vérifications de conformité législative.
- Le rapport annuel 2005-2006, accompagné des états financiers vérifiés, a été déposé à l'Assemblée législative du Manitoba.
- Présentation du plan d'affaires 2007-2008 pour approbation par le Conseil des commissaires et le Conseil du Trésor. Le Conseil des commissaires a donné son approbation en février 2007; l'approbation du Conseil du Trésor était en attente au 31 mars 2007.
- Amélioration de l'imputabilité générale et des compétences en gestion budgétaire en remettant mensuellement des états financiers annotés à la haute direction.
- Maximisation des revenus et de la durabilité financière par le biais de l'examen quotidien et de la gestion des fonds placés.

# SOMMAIRE OPÉRATIONNEL

Les pages suivantes présentent, par service, les objectifs, les stratégies opérationnelles et les réalisations clés de la CRJM pour l'exercice 2006-2007. Chaque service est décrit individuellement, mais comme le montre la fiche de pointage générale, la coopération et la coopération interservices jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de la Commission.

# INTÉGRITÉ DU JEU

Englobant les responsabilités relatives à l'intégrité dans le domaine de la délivrance de licences, des inscriptions et enregistrements et à l'intégrité technique, les services qui composent le module Intégrité du jeu autorisent la gestion et la conduite d'activités de jeu de bienfaisance, l'inscription des employés, des fournisseurs et des exploitants d'ALV, et l'enregistrement des exploitants d'établissement et d'équipement, et ils confirment l'intégrité des équipements de jeu.

## STRATÉGIES

- Élaborer et perfectionner des procédures, des stratégies et des processus applicables à la délivrance de licences, aux inscriptions et enregistrements, et à l'intégrité du jeu, afin de soutenir complètement les nouvelles initiatives, d'établir et maintenir la confiance du public, et d'assurer des services fiables et efficaces.
- Communiquer à tous les partenaires de l'information fidèle et cohérente à propos des lois et règlements, des modalités, des normes d'intégrité technique, et des politiques et procédures.
- Collaborer et échanger de l'information avec d'autres organismes de façon à élargir la portée des connaissances de la CRJM sur le plan de la réglementation.

*En 2006-2007, les trois services qui composent le module Intégrité du jeu ont confirmé l'intégrité de 3 743 demandeurs dans le domaine de la délivrance de licences, des inscriptions et enregistrements et de l'intégrité technique, par le biais de l'application des modalités de délivrance des licences et d'inscription et enregistrement, des normes d'intégrité technique, et d'enquêtes exhaustives sur les antécédents.*

# DÉLIVRANCE DE LICENCES

## BUT

Assurer l'intégrité des activités de jeu tenues par des organismes de charité et religieux admissibles, en autorisant que leurs activités se déroulent selon la loi et la réglementation, et comme établi par des modalités spécifiques.

## STRATÉGIES OPÉRATIONNELLES

- Assurer l'intégrité des activités de jeu sous licence - bingo, billets en pochette, tombolas, loteries sur les paris sportifs, tournois de Texas Hold'em Poker, bingo diffusé par les médias, encans Calcutta et Monte-Carlo, par le truchement d'un processus exhaustif de demande et d'autorisation. Ce processus comprend l'analyse des projets d'activité, l'admissibilité, le fonctionnement, les prix et l'utilisation du produit; la réponse aux demandes d'aide et d'information; et l'échange d'information et de conseils avec les autres services.
- Amélioration de la communication avec les clients et d'autres partenaires pour augmenter les connaissances en matière de stratégies de délivrance de licences, de normes et de processus. Révision et élaboration permanentes de procédures et de politiques en matière de délivrance de licences afin d'améliorer le flux de travail et l'échange d'information et de promouvoir des normes élevées de service à la clientèle.
- Fourniture d'orientations à propos de nouvelles possibilités en matière de réglementation et d'autorisation des systèmes de jeux de bienfaisance.

## RÉALISATIONS CLÉS

- Direction du groupe de travail de la CRJM afin de déterminer la possibilité de délivrer des licences à des tournois de Texas Hold'em Poker de bienfaisance au Manitoba. Il a fallu pour cela prendre l'initiative des recherches intergouvernementales; du développement des matériaux, des modalités et des politiques pour les fins d'une étude pilote; de la préparation de recommandations; et de l'éventail complexe des tâches nécessaires à la mise en place de la délivrance de licences de Texas Hold'em le 1<sup>er</sup> février 2007. C'était la première fois depuis le début des années 1990 qu'un nouveau système de jeux de bienfaisance sous licence était mis en place au Manitoba.
- Développement et mise en place d'un nouveau programme de tombolas communautaires en janvier 2007 afin de rationaliser et de simplifier le processus de demande et de délivrance de

licences pour les tombolas de bienfaisance dont la recette prévisionnelle brute ne dépassera pas 5 000 \$, tout en maintenant les principes d'admissibilité. Le nouveau processus de délivrance de licences est plus facile pour les organismes qui tiennent ce type d'activités et il permet à la CRJM de concentrer ses ressources sur des activités de jeu plus complexes. Approximativement 50 % des titulaires de licence de tombola bénéficient du nouveau programme communautaire simplifié de tombola.

- Établissement de mécanismes de suivi et de communication de l'information relative aux tâches, aux processus et au service à la clientèle, afin de faciliter les évaluations de l'utilisation des ressources et de la satisfaction de la clientèle et pour appuyer l'optimisation de l'affectation du temps et des compétences du personnel. Cette initiative a permis d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources pour le service à la clientèle.

---

## LICENCES À DES ORGANISMES DE BIENFAISANCE : RADIOSCOPIE

En 2006-2007, il y avait en tout 1 253 titulaires de licence active de jeu de bienfaisance.

- 782 demandes pour un système de jeu de bienfaisance ont été étudiées et approuvées durant l'exercice pour 682 organismes de charité différents; 106 faisaient une demande pour la première fois.
  - 266 licences visaient des activités permanentes : 141 bingos, 101 billets en pochette, 9 bingos diffusés par les médias, 13 tombolas et 2 tournois de Texas Hold'em Poker\*.
  - 516 licences visaient des séries limitées ou des activités uniques : 57 bingos, 33 billets en pochette, 373 tombolas, 29 tournois de Texas Hold'em Poker\* et 24 autres\*\*.
- 
- Il y avait 471 licences permanentes actives pour lesquelles une ou deux années restaient à courir sur la licence de trois ans : bingos 256, billets en pochette 194, bingos diffusés par les médias 17 et tombolas 4.
- 
- Approximativement 1 160 demandes de modification de licence ont été traitées en 2006-2007.
-

[ 26 ]

\* Sur les 31 licences approuvées de tournois de Texas Hold'em Poker durant l'exercice 2006-2007, 16 ont été délivrées à des organismes dans le cadre de l'étude pilote sur le Texas Hold'em en avril et mai 2006.

\*\* Les licences classées sous « autres » visaient 10 activités de Monte-Carlo, 1 loterie sur les paris sportifs et 13 encans Calcutta.

# INSCRIPTIONS ET ENREGISTREMENTS

## BUT

Assurer l'intégrité des activités de jeu au Manitoba en inscrivant ou enregistrant le personnel de l'industrie du jeu, les fournisseurs, les exploitants d'ALV et les détaillants conformément aux modalités des exigences d'inscriptions et à la réglementation.

## STRATÉGIES OPÉRATIONNELLES

- Examen des demandes d'inscription et d'enregistrement afin d'éviter que les personnes ou entités qui nuiraient à l'intégrité et à l'honnêteté des activités de jeux ne participent comme employés, fournisseurs ou exploitants à l'industrie du jeu du Manitoba.
- Obtenir confirmation du maintien de l'intégrité et de l'honnêteté de tous les détenteurs d'inscription, par le biais des processus annuels de révision des inscriptions et de renouvellement.
- Inscription de tous les exploitants d'ALV et, en collaboration avec le service Conformité, vérification du respect des modalités d'inscription.
- Perfectionner les politiques et les pratiques afin d'améliorer les stratégies de communication avec les détenteurs d'inscription et les autres partenaires du secteur et pour s'attaquer à la résolution des problèmes d'inscription, enregistrement et réglementation identifiés dans le cadre des échanges d'information entre gouvernements.

## RÉALISATIONS CLÉS

- Début de la mise en œuvre des améliorations clés afin de faciliter l'enregistrement des fournisseurs en misant sur l'efficacité des processus et la cohérence des politiques. Pour cela, création d'une nouvelle catégorie de fournisseurs afin d'autoriser la fourniture de services de gestion des jeux aux titulaires de licence de jeu de bienfaisance, mise en place de nouveaux dossiers et de nouvelles modalités en ce qui concerne les demandes, et déploiement d'améliorations aux processus d'enquête en matière d'enregistrement des fournisseurs et de renouvellements d'enregistrements.

## INSCRIPTIONS ET ENREGISTREMENTS - VUE D'ENSEMBLE

Au 31 mars 2007

Inscriptions de nouveaux employés demandeurs de la CML	314
Renouvellements d'inscriptions d'employés de la CML	1 726
Inscriptions de nouveaux demandeurs employés du casino Aseneskak	109
Renouvellements d'inscription d'employés du casino Aseneskak	91
Inscriptions de nouveaux demandeurs employés du casino South Beach	142
Renouvellements d'inscription d'employés du casino South Beach	155
Fournisseurs actuels de jeux	41
Inscriptions d'exploitants d'ALV	541

- Refonte des processus internes de collecte et de gestion des données sur les exploitants d'ALV afin de faciliter l'application intégrale du processus d'inscription des exploitants d'ALV. Pour ce faire, amélioration de la structure des fichiers, réaménagement de certains outils du système informatique de gestion des jeux de la CRJM, et actualisation des processus de communication et de contrôle du programme d'aide sur les problèmes liés à l'obsession du jeu.
- Amélioration de la cohérence de l'inscription des employés en normalisant les dossiers d'inscription des employés pour tous les lieux de travail et en améliorant la communication sur les politiques et procédures d'inscription des employeurs de l'industrie du jeu.
- Réalisation des objectifs des services et des attentes en matière de services à la clientèle en maintenant un délai de réaction moyen de trois jours pour les demandes des nouveaux employés.

## Inscription des employés de l'industrie du jeu

- *Tous les employés de l'industrie du jeu doivent obtenir et maintenir leur inscription à la CRJM. Des vérifications des antécédents (ex. vérifications des antécédents criminels et des dossiers de crédit) sont effectuées au sujet de chaque nouveau candidat à un emploi à la CML,*

*au casino Aseneskak et au casino South Beach. Ces mesures empêchent les personnes qui pourraient nuire à l'intégrité de l'exploitation des jeux de travailler dans cette industrie.*

- *Les demandes d'inscription sont traitées dans les trois jours lorsque les vérifications des antécédents ne révèlent pas de problème. Lorsque des candidats déclarent qu'ils ont un dossier criminel ou que leur demande pose d'autres problèmes, une entrevue en personne a lieu afin d'aborder ces problèmes et de veiller au respect des critères d'inscription.*
- *Les inscriptions des employés sont renouvelées tous les ans, ce qui implique l'exécution de nouvelles enquêtes sur les antécédents afin de s'assurer que tous les employés actuels sont encore en règle. Les incidents rapportés par la CML, par le casino South Beach et par le casino Aseneskak ou par des employés actuels font l'objet d'une enquête et sont évalués dans le contexte des critères d'inscription.*
- *S'il est considéré que les critères d'honnêteté et d'intégrité ne sont pas remplis ou maintenus, la demande de l'employé candidat à l'enregistrement peut être refusée et l'inscription de l'employé actuel peut être suspendue. Dans de telles circonstances, l'intéressé peut demander à être entendu par le Conseil des commissaires de la CRJM.*

# INTÉGRITÉ TECHNIQUE

## BUT

Assurer l'intégrité technique de toutes les activités de jeu menées et administrées par les titulaires de licence de jeu de bienfaisance et par la CML, dont la totalité des activités de jeu exercées dans les casinos exploités par les Premières nations.

## STRATÉGIES OPÉRATIONNELLES

- Développement, amélioration et application de normes d'intégrité technique et de modalités pour tous les types d'approbation de l'intégrité technique, y compris l'étude des nouveaux jeux, des nouvelles activités et des nouvelles technologies.
- Enregistrement de tous les dispositifs de jeu, dont les ALV, les appareils à sous, les appareils de vente de billets de loterie et les tables de jeu, conformément aux normes techniques, à la législation sur la régie du jeu et à la réglementation. Approbation du matériel et des logiciels, y compris les mises à niveau, pour l'équipement de jeu électronique, et approbation de l'équipement de jeu non électronique et des composants connexes.
- Exécution d'inspections périodiques de l'intégrité technique sur tout le matériel de jeu en service au Manitoba et tenue d'enquêtes sur des questions résultant des inspections périodiques, et en réaction aux plaintes des clients.
- Travail avec les titulaires de licence de la CRJM, la CML, les responsables de casino exploités par les Premières nations, les fournisseurs de jeux, les laboratoires indépendants d'essais de jeux et autres organismes de régie d'Amérique du Nord afin d'avoir confirmation du respect et du maintien des normes d'intégrité technique de la CRJM. Cela comprend l'évaluation, l'essai et la vérification de l'intégrité électronique, mécanique et physique des appareils de jeu pour s'assurer qu'ils ne peuvent être faussés.

*Les responsabilités complexes du service Intégrité technique concernent aussi bien la confirmation du bon fonctionnement de l'équipement électronique et mécanique et des probabilités statistiques, que le maintien du niveau avec les nouvelles technologies et l'approbation de la conception et du fonctionnement des jeux.*

## RÉALISATIONS CLÉS

- Évalué l'intégrité technique de plusieurs mises à niveau majeures des systèmes de jeux électroniques entreprises par la CML. Pour ce faire, approbation des tests et de l'essai de l'établissement pilote pour le nouveau système central des ALV; examen et approbation des nouveaux terminaux en libre-service de remboursement des billets aux casinos de la CML; et lancement d'un nouveau processus d'approbation de l'intégrité technique pour le remplacement du système du bingo électronique de la CML.
- Établissement de normes d'intégrité pour les produits de cartes de bingo et de bingo diffusé par les médias en élaborant des normes et des modalités techniques. Collaboration étroite avec d'autres services de la CRJM et des partenaires externes, comme des fournisseurs et des titulaires de licence, pour assurer la cohérence et la pertinence de la mise en place.
- Poursuite de l'examen, de l'élaboration et de la fourniture de conseils relativement aux questions d'intégrité technique dans tous les domaines des jeux au Manitoba, y compris la fourniture de conseils sur les technologies émergentes, les appareils de jeu multijoueurs, et les systèmes de jeu sur serveur.
- Recherches et enquêtes sur 14 cas de problèmes indirects d'intégrité technique dans le cadre de suivis d'inspections ou en réaction aux rapports d'exploitants de jeu de hasard et de titulaires de licence ou de plaintes de client. Les recours et règlements ont été imposés et supervisés par la CRJM.

## NOUVELLE APPROBATION DE L'INTÉGRITÉ TECHNIQUE

**Au 31 mars 2007**

Nouveaux modèles d'appareils à sous	1
Logiciels associés à des appareils de jeu	102
Jeux de table et équipements connexes	44
Règles des jeux de table et règles et règlements des tournois	14
Jeux de billets en pochette	3
Éléments physiques des jeux de bingo	75

## MODIFICATIONS - JEUX DE TABLE, BINGO, BILLETS EN POCLETTE

**Au 31 mars 2007** 17

[ 30 ]

**APPROBATIONS TEMPORAIRES DE L'INTÉGRITÉ  
TECHNIQUE**

**Au 31 mars 2007**

Équipement électronique	1
Jeux de table	36
Produits de bingo et de billets en pochette	107

---

# CONFORMITÉ DU JEU

Intégrant les responsabilités en matière de vérification, d'inspections, d'enquêtes et d'affaires réglementaires, les services qui composent le module Conformité du jeu ont la charge des contrôles, des enquêtes et de la confirmation de l'intégrité des activités régies par la CRJM, des personnes et des opérations.

## STRATÉGIES

- Exécution d'inspections périodiques cohérentes et de revues des pratiques financières et opérationnelles afin de fixer des attentes appropriées et précises avec les partenaires et de faciliter le règlement conjoint des sujets de préoccupations identifiés.
- Élaboration et mise en place de possibilités de perfectionnement professionnel ciblées en vue d'améliorer la capacité d'implanter les exigences établies sur le plan des lois et règlements, de la délivrance de licences, des inscriptions et enregistrements et de l'intégrité des jeux.
- Établissement de relations de collaboration avec les partenaires internes et externes pour instaurer et améliorer la communication, créer des possibilités d'apprentissage partagé et améliorer la capacité de la CRJM à assurer l'intégrité de l'exploitation des jeux au Manitoba.
- Élaboration de normes, de politiques et de pratiques permettant d'établir de façon appropriée et cohérente les attentes des clients et de servir de points de référence pour le suivi du rendement.

# VÉRIFICATION

## BUT

Fournir l'assurance que les rapports financiers et les états financiers vérifiés des organismes titulaires de licence, des exploitants d'ALV des Premières nations, des casinos et des commissions de régie du jeu, et des autres organismes de délivrance de licences sont appropriés et justes.

## STRATÉGIES OPÉRATIONNELLES

- Réviser et analyser toute l'information financière remise afin de confirmer la conformité de la vérification, d'identifier les problèmes et de travailler étroitement avec les partenaires et les autres services de la CRJM pour atteindre conjointement des solutions.
- Dispenser, en matière d'éducation, de formation et de soutien, des services qui favorisent la cohérence de la comptabilisation et de la communication de l'information par les partenaires. Cela comprend le développement d'outils et de ressources améliorés pour la communication de l'information financière.

## RÉALISATIONS CLÉS

- Augmentation significative de la communication avec la clientèle par la mise en place d'un nouveau plan de communication, d'inspections et de formation à l'intention des municipalités, des commissions de régie du jeu des Premières nations et des exploitants d'ALV des Premières nations. Ce plan a permis à la CRJM de nouer des relations positives et d'améliorer les pratiques en gestion de trésorerie et en gestion financière et opérationnelle chez les partenaires.

- Réalisé plus de 2 450 contacts avec des clients. Les contacts ont pris la forme de séances de formation, d'inspections, d'examen des pratiques financières, de réunions, de correspondance et de réponses à des demandes de renseignements.
- Amélioration et simplification des mécanismes de communication de l'information pour faciliter la précision de l'information. Ces améliorations, qui sont passées par l'élaboration de nouveaux processus de communication électronique, ont fait progresser la circulation des renseignements entre les clients et la CRJM et ont accru la satisfaction de la clientèle vis-à-vis du processus de communication de l'information financière.
- Examen de plus de 3 000 documents financiers pour en analyser et évaluer l'exactitude selon les normes de vérification et les modalités, les lois et les règlements. Les cas nécessitant des mesures correctives ont donné lieu à des recommandations, de la formation et du soutien aux partenaires ou à un recours à d'autres services de la CRJM pour complément d'enquête.

**JEUX DE BIENFAISANCE - VUE D'ENSEMBLE****Exercice 2006-2007 (millions \$)**

Type d'activité	Activités sous licence		Recettes brutes		Prix versés		Charges totales		Bénéfice net	
	06/07	05/06	06/07	05/06	06/07	05/06	06/07	05/06	06/07	05/06
Bingos	337	423	48,2 \$	54,6 \$	38,4 \$	44,4 \$	5,2 \$	6,4 \$	4,6 \$	3,8 \$
Billets en pochette	288	361	4,7	5,5	3,3	3,8	0,4	0,5	1,0	1,2
Tombolas	210	215	13,3	11,0	5,5	4,1	2,8	2,0	5,0	4,9
Texas Hold'em*	31	-	0,1	-	0,0	-	0,0	-	0,1	-
Bingos diffusés par les médias	24	38	4,5	5,3	3,2	1,9	0,7	0,6	0,6	2,8
Autres	6	11	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	(0,1)
<b>Totaux</b>	<b>896</b>	<b>1 048</b>	<b>70,9 \$</b>	<b>76,5 \$</b>	<b>50,5 \$</b>	<b>54,4 \$</b>	<b>9,1 \$</b>	<b>9,5 \$</b>	<b>11,3 \$</b>	<b>12,6 \$</b>

En outre, 357 licences ont été délivrées à des organismes qui, en raison des seuils de déclaration, n'étaient pas tenus de remettre des rapports financiers ou d'acquitter des droits de licence (bingos 113, billets en pochette 40, tombolas 180, bingos diffusés par les médias 2 et autres 18), et qui ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

\* Sur les 31 licences approuvées de tournois de Texas Hold'em Poker durant l'exercice 2006-2007, 16 ont été délivrées à des organismes dans le cadre de l'étude pilote sur le Texas Hold'em en avril et mai 2006.

# CONFORMITÉ

## BUT

Confirmer que les activités de jeu sont menées et administrées conformément à la réglementation du Manitoba sur les activités de jeu, notamment les modalités et les conventions d'habilitation.

## STRATÉGIES OPÉRATIONNELLES

- Élaborer et mettre en place des normes, des politiques et des procédures de conformité fondées sur les lois et règlements, les modalités de délivrance de licences et d'inscription et enregistrement, et les meilleures pratiques en matière d'inspections et d'enquêtes.
- Tenue d'inspections périodiques et fréquentes selon les normes établies pour vérifier la conformité et identifier et documenter les irrégularités ou les contraventions.
- En fonction des résultats des inspections, travailler avec la clientèle et d'autres services de la CRJM pour chercher à résoudre et corriger les déficiences.
- Dispenser de l'éducation, de la formation et du soutien permanents pour développer des relations positives et augmenter les compétences et connaissances des partenaires afin d'instaurer et maintenir la conformité avec les exigences en matière de délivrance de licences, d'inscription et enregistrement et de conventions d'habilitation.

## RÉALISATIONS CLÉS

- Amélioration significative du programme d'inspections en augmentant la fréquence des inspections et de la formation sur place des partenaires. Mise en place de nouvelles normes et politiques, amélioration de la communication de l'information sur les inspections, contrôle des pratiques et amélioration des ressources en formation et main-d'œuvre. Les programmes d'inspection avancés ont accru la conformité avec les exigences en matière de délivrance de licences et d'inscription et enregistrement, et ont facilité le partage de l'information et la

collaboration entre les services de la CRJM.

- Intégration réussie du programme d'inspections des nouveaux casinos au programme d'inspections courant. Il a fallu pour cela perfectionner les connaissances des chargés de la conformité, inculquer une mentalité de conseiller et intégrer au mandat un rôle qui favorise l'établissement de relations de collaboration avec le personnel et la direction des casinos.
- Élargissement du rôle d'investigation de la CRJM avec la nomination de neuf constables spéciaux par Justice Manitoba. Cela a été réalisé en recourant à une formation permanente spécialisée et exhaustive; à la mise en œuvre de nouvelles politiques et procédures pour soutenir les enquêtes en matière d'activités illégales; et au renouvellement de l'engagement de favoriser l'établissement de relations de collaboration avec les organismes d'application de la loi.

## CONFORMITÉ DES COMMISSIONS DE RÉGIE DU JEU DES PREMIÈRES NATIONS

Au 31 mars 2007

26	Commissions de régie du jeu qui étaient conformes
2	Commissions de régie du jeu qui n'étaient pas conformes
4	Commissions de régie du jeu qui n'étaient pas en fonction (ex. conseil ou personnel non établi)
1	Commissions de régie du jeu qui ont été suspendues
<b>33</b>	<b>Total</b>

# AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

## BUT

Fournir des conseils, des renseignements et du soutien aux autres services de la CRJM et à des partenaires externes au sujet des lois et règlements, des modalités, des processus d'enquête et d'inspection, et des normes et pratiques visées par la réglementation.

## STRATÉGIES OPÉRATIONNELLES

- Suivre l'évolution des questions et tendances en matière de jeu et identifier les occasions de les aborder proactivement. Ce travail a nécessité des liaisons régulières avec les services de police, Justice Manitoba, les partenaires internes et d'autres organismes de réglementation afin d'échanger des connaissances et de fournir de l'information sur les initiatives.
- Abouti à la mise sur pied de nouveaux programmes et d'initiatives spéciales de formation pour veiller à ce que la réglementation du Manitoba protège adéquatement la province et conforte la confiance de la population dans ces activités.

## RÉALISATIONS CLÉS

- Conduite de nombreuses initiatives de formation spécialisée pour le module Conformité du jeu et d'autres employés afin de soutenir le perfectionnement des connaissances requises pour occuper les nouveaux champs de responsabilités et pour soutenir le déploiement de nouvelles initiatives. Voici quelques exemples de ces initiatives :
  - offre d'une formation complète à l'inspection

des casinos, qui couvre des sujets variés, comme les normes de surveillance, les procédures de gestion de trésorerie et la formation aux jeux des casinos;

- élaboration et mise en place d'un programme pour les constables spéciaux afin que les inspections et enquêtes de la CRJM se déroulent conformément aux lois et règlements fédéraux et provinciaux, et que les normes appropriées d'investigation et de rassemblement de preuves sont respectées.
- coordination d'un cours d'une durée de une semaine sur la pratique illégale du jeu, présenté par la CRJM, à l'intention des agents d'application de la loi des services de police fédéraux et provinciaux, comprenant des séances par des fonctionnaires de Justice Manitoba, par le module sur le jeu clandestin de la Police provinciale de l'Ontario et par l'Agence du revenu du Canada.
- Établissement de relations productives avec des partenaires clés des services de justice et d'application de la loi, de l'exploitation et de la sécurité dans les casinos, et d'autres organismes de réglementation. Ces liens renforcés ont facilité l'exécution des inspections des nouveaux casinos de la CRJM et le travail des constables spéciaux et ont étendu la portée et l'étendue des programmes de formation spécialisée de la CRJM.

*Les services Conformité et Affaires réglementaires ont consacré 1 404 heures à la formation spécialisée et au perfectionnement professionnel en 2006-2007, notamment à des cours sur les inspections des casinos, la pratique illégale du jeu et les enquêtes en matière de réglementation. Ces activités ont accru la compétence du personnel et permis aux services de réaliser plus efficacement de nouvelles initiatives et d'exercer de nouvelles responsabilités.*

# RECHERCHES, COMMUNICATIONS ET PLANIFICATION

Les diverses responsabilités de ce service sont axées sur les mandats de la CRJM dans les domaines de la pratique responsable du jeu, de la recherche, de l'intérêt public et de la consultation, sur les processus de communication publique, de planification générale et d'imputabilité, et sur la gestion des ressources humaines.

## BUT

Remplir les mandats de la CRJM sur le plan de la réglementation et de l'intérêt public par le biais de la recherche, de l'information stratégique et de la consultation, par la qualité de la communication avec les partenaires et par la facilitation de la planification et de la communication de l'information.

## STRATÉGIES OPÉRATIONNELLES

- Tenue de recherches indépendantes et en collaboration pour soutenir l'élaboration des politiques gouvernementales, optimiser les opérations et développer les connaissances dans le domaine des jeux. Le programme de recherche de la CRJM est inspiré par un solide énoncé du calendrier de recherche que la commission révisé et met à jour tous les ans.
- Élaborer et gérer des stratégies de communication qui appuient les initiatives stratégiques et les activités opérationnelles du gouvernement, et cultiver une image positive d'entreprise. Pour ce faire, communication en temps utile d'information exacte, pertinente et cohérente aux partenaires.
- Suivi à l'échelle mondiale des perspectives et des initiatives qui se rapportent aux questions de réglementation et de pratique responsable du jeu. Par exemple, l'encouragement de la collaboration entre les organismes et entre les gouvernements.
- Orienter et améliorer la planification générale et la communication de l'information en intégrant la planification opérationnelle, la mesure du rendement et les processus d'imputabilité.

## RÉALISATIONS CLÉS

- Expansion des initiatives dans les domaines de la réglementation, de la consultation et de l'information du public. Soutien aux recherches et aux communications pour un large éventail d'activités gouvernementales et opérationnelles; introduction d'un nouveau système de messages sur la protection en matière de fraudes contre les consommateurs; et production de documents opérationnels et d'intérêt public et de documents en ligne pour informer et aider les partenaires.
- Obtention du Peoples' Choice Award de la part du National Council on Problem Gambling (États-Unis) pour le second volet de la campagne d'éducation du public de la CRJM sur la pratique responsable du jeu.
- Tenue et gestion d'un éventail de projets de recherche à court et à long terme conformément au calendrier annuel de recherche et en réaction à des problèmes d'actualité. Les projets de recherche clés et les étapes importantes sont repris à la section Le point sur la recherche.
- Élaboration et déploiement d'un plan général de communication en cas de crise.
- Progression au sein du personnel de la compréhension des responsabilités et des exigences qui touchent la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la gestion des archives et les services en langue française. Notamment, mise en place d'une stratégie de services en langue française et approbation de tous les calendriers de conservation de la CRJM par Archives Manitoba.
- Coordination des processus de planification annuelle et de communication de l'information en collaboration avec le service des finances et le chef de l'exploitation. Le rapport annuel 2005-2006 de la CRJM a obtenu un Signature Award de l'Advertising Association of Winnipeg.

## ÉNONCÉ DU CALENDRIER DE RECHERCHE

La CRJM entend respecter son engagement de veiller à ce que ses activités s'appuient sur des recherches fiables et pertinentes. La CRJM s'efforce d'être un chef de file de la recherche dans le domaine des jeux en menant des recherches en collaboration avec des partenaires de divers organismes et gouvernements afin de maximiser les ressources, d'étoffer les capacités de recherche et d'influencer les grandes initiatives.

Le tableau suivant fait brièvement le point sur chacun des grands projets de recherche de la CRJM en 2006-2007. Le calendrier de recherche est publié au complet sur le site Web de la CRJM au [www.mgcc.mb.ca](http://www.mgcc.mb.ca).

## LE POINT SUR LA RECHERCHE

PROJET DE RECHERCHE	CALENDRIER	DATE DE DÉBUT	RECHERCHE EN COLLABORATION	RECHERCHE INDÉPENDANTE	ÉTAT
Canadian Adolescent Gambling Inventory (étude sur la pratique des jeux de hasard chez les adolescents au Canada)	Année 4 de 5	12/2003	√		Développement des instruments et essais terminés; rapport de la phase II attendu en automne 2007.
Révision de l'indice canadien du jeu excessif	Terminée	11/2004	√		Rapport final publié en septembre 2006; planification des prochaines étapes en cours.
Étude de faisabilité : Établissement d'une ou plusieurs corporations des jeux des Premières nations	Année 2 de 3	01/2006	√		Résultats temporaires reçus à la fin de 2006; rapport final attendu en 2007-2008.
Étude de marché sur le jeu chez les Premières nations du Manitoba	Année 1 de 2	04/2006	√		Demande de propositions publiée en juillet 2007; résultats attendus en 2007-2008.
Manitoba Longitudinal Study of Young Adults (étude longitudinale chez les jeunes adultes au Manitoba)	Année 2 de 7	03/2005	√		Révision par des experts du plan de recherches et de l'instrument du sondage; premier cycle de collecte de données prévu en automne 2007.
Sondages Les Manitobains et le jeu					
- Évaluation après campagne	Terminée	01/2006		√	Rapport final publié en août 2006.
- Les Manitobains et le jeu II	Année 1 de 2	12/2006		√	Collecte des données terminée en février 2006; rapport final attendu en automne 2007.
Social & Economic Impacts of Gambling Study (études des effets sociaux et économiques du jeu)	Année 4 de 5	01/2004	√		Présidence du comité national en décembre 2006. Cadre de travail final attendu en automne 2007; planification des prochaines étapes en cours.
Étude pilote sur le Texas Hold'em	Terminée	12/2005		√	Rapport du projet remis au Conseil des commissaires en août 2006.

# RESSOURCES HUMAINES

## BUT

Fournir, dans le domaine des ressources humaines, des services complets qui renforcent les relations employés-direction, respectent les engagements en matière de convention collective et de législation du travail, et soutiennent les responsabilités opérationnelles et les intérêts de la commission.

## STRATÉGIES OPÉRATIONNELLES

- Se doter d'une main-d'œuvre stable par la négociation et par l'établissement d'une nouvelle convention collective.
- Examiner et élaborer les politiques et les services dans le domaine des ressources humaines afin de combler les lacunes identifiées, et d'améliorer la sensibilisation et la compréhension des politiques en ressources humaines, et veiller à la clarté et à la cohérence de leur application.
- Appuyer et diriger la stratégie de gestion du rendement de la CRJM en tant qu'outil essentiel pour la réalisation des objectifs stratégiques et pour la promotion d'une gestion plus efficace des ressources les plus précieuses de la CRJM : ses employés.
- Prévoir et faire preuve de flexibilité pour le développement d'occasions appropriées d'apprentissage et de perfectionnement professionnel qui soutiennent et encouragent l'innovation, la participation et l'amélioration des compétences.

## RÉALISATIONS CLÉS

- Conclusion des négociations et entreprise de l'application de la nouvelle convention collective qui aura cours jusqu'en mars 2010 et finalisation des ententes réciproques en matière de ressources humaines avec la CML et le gouvernement.
- Réalisation du deuxième sondage annuel auprès des employés et d'un premier sondage auprès des cadres pour évaluer l'efficacité des opérations et la satisfaction globale. Quarante-deux pour cent du personnel a participé au sondage auprès des employés. Ceux-ci continuent de dire que la CRJM est un lieu où il est agréable de travailler (96 %) et qu'ils sont fiers de leur travail et de leurs réalisations (88 %). Les employés manifestent un grand intérêt pour la communication dans toutes les directions au sein de la CRJM.
- Fait progresser les activités de perfectionnement professionnel afin d'améliorer la capacité des employés à contribuer aux plans et aux objectifs stratégiques et opérationnels. Mise en œuvre d'occasions formelles de formation par rotation des postes et de mentorat, création d'un poste en perfectionnement des cadres afin de promouvoir la planification de la relève, et tenue de deux ateliers adaptés - l'un sur la gestion du temps et l'autre sur la nouvelle initiative de gestion du rendement dont le lancement aura lieu le 1<sup>er</sup> avril 2007.
- Fourniture de services complets en ressources humaines à la direction et au personnel dans diverses situations.

*Une stratégie volontaire de perfectionnement des ressources humaines prévoit toujours de nombreuses possibilités d'apprentissage à l'externe. En 2006-2007, le personnel et la direction de la CRJM ont participé à plus de 3 500 heures de formation et de perfectionnement professionnel afin d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences. Ces activités ont inclus des présentations à des conférences, des ateliers en classe, de la formation spécialisée et des cours de formation en ligne.*

*La CRJM encourage également le personnel et la direction à participer à des forums et à des initiatives entre organismes et entre gouvernements. Durant le dernier exercice, des représentants de la CRJM ont siégé comme président de la North American Gaming Regulators Association (NAGRA), président du Canadian Partnership for Responsible Gambling (partenariat canadien pour la pratique responsable du jeu), membre du conseil d'administration de Midwest Gaming Investigators and Regulators (MGIR), et président de la Social & Economic Impacts of Gambling Study (études des effets sociaux et économiques du jeu), et ont participé à de nombreux comités voués au partage des connaissances et de l'expérience.*

# SERVICES GÉNÉRAUX

Les services Finances et Technologies de l'information sont des services généraux essentiels qui apportent un soutien aux activités des autres services de la CRJM.

## FINANCES

### OBJECTIFS

Prêter son concours aux opérations de la CRJM en planifiant, en gérant, en analysant et en rapportant correctement et rapidement toutes les activités financières et en contrôlant tous les actifs financiers et les immobilisations.

Veillez à ce que l'imputabilité et la transparence soient complètes dans les livres comptables de la CRJM.

### STRATÉGIES OPÉRATIONNELLES

- Traduire les livres comptables en outils de gestion utiles en préparant des rapports financiers fréquents et cohérents, ainsi que des rapprochements et des analyses des écarts, et en collaborant étroitement avec les cadres à la préparation du plan d'affaires et du budget annuels.
- Assurer l'imputabilité et la transparence financières en gérant et en comptabilisant rapidement et fidèlement les opérations financières, et en soumettant la documentation appropriée à l'examen du Bureau du vérificateur général (BVG).
- Maximiser les rendements des actifs en administrant de près les opérations touchant les recettes et les charges, les pratiques d'investissement à court et à long termes et la gestion des immobilisations.
- Élaborer, normaliser et actualiser les politiques, les procédures et les mesures de contrôle financier et veiller à ce que le personnel comprenne et respecte ses obligations à cet égard.

## RÉALISATIONS CLÉS

- Présentation cohérente de l'information financière afin de fournir à la direction un outil d'évaluation budgétaire, de planification et d'analyse des écarts. Source clé d'information pour le comité de vérification du Conseil des commissaires de la CRJM, fondé en septembre 2006, et fourniture d'orientations et d'expertise en prévisions financières et en préparation de budget pour la planification stratégique de 2007-2008.
- S'assurer que les mises à niveau des systèmes informatiques des services financiers, des pratiques comptables et des politiques financières ont été communiquées au personnel afin de permettre la cohérence de l'application des normes et principes financiers courants.
- Conduite sur le plan immobilier des importantes activités administratives et financières que requièrent la location d'espace additionnel et la résolution des problèmes de manque d'espace.
- Consolidation des états financiers de l'exercice précédent et préparation des documents de travail et dossiers de fin d'année pour le Bureau du vérificateur général (BVG). Obtention d'une opinion claire de la part des vérificateurs externes pour la dixième année consécutive.

## Vérifications de conformité

*Les vérifications sont généralement associées à l'évaluation de la pertinence de la comptabilité et des méthodes de communication de l'information d'un organisme. La CRJM fait l'objet chaque année d'une vérification financière, par des vérificateurs externes indépendants, conformément aux bonnes pratiques d'imputabilité financière. La CRJM a toujours reçu une opinion sans réserve pour ses vérifications financières de fin d'année.*

*Pour les deux derniers exercices, la CRJM a participé également à des vérifications par le BVG de la conformité aux autorisations législatives et connexes (compliance with authority). Ce type de vérification évalue la conformité d'un organisme avec les lois, les règlements et les autres politiques standard du gouvernement, et sert à donner l'assurance raisonnable qu'un organisme s'acquitte de ses responsabilités et exerce ses activités comme il le devrait. Par exemple, la vérification peut viser des activités liées à la gouvernance, aux politiques et aux procédures.*

*Pour les années qui se sont terminées le 31 mars 2006 et le 31 mars 2007, le BVG a vérifié la conformité des activités de la CRJM sur les plans suivants : communication de l'information financière, établissement du budget et planification, protection des biens, dépenses, génération de recettes, emprunts, investissements, rémunération des membres du Conseil, et activités reliées aux charges et aux fonds en fiducie. Pour les deux années, le BVG a remis à la CRJM une opinion claire à l'égard de ses vérifications de conformité.*

*La CRJM considère que ces vérifications de conformité représentent un moyen important d'évaluer la façon dont elle s'acquitte des obligations que lui impose la loi.*

# TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

## BUT

Établir et maintenir un réseau d'appareils et de services informatiques et de télécommunications parfaitement fonctionnel, fiable et sécuritaire.

## STRATÉGIES OPÉRATIONNELLES

- S'assurer que ces systèmes informatiques et ces ressources en communications sont stables, sécuritaires et disponibles pour le soutien des activités opérationnelles de la CRJM et que ces systèmes et ressources ne connaissent pas d'interruptions non négligeables. Cela passe par l'établissement et le maintien de la sécurité du réseau et par la mise en place de procédures concrètes de rétablissement des opérations en cas de sinistre, de gestion des pare-feu, et de copies de sauvegarde.
- Gestion des logiciels et du site Web de la CRJM afin de permettre au personnel d'échanger et de communiquer l'information efficacement; et fourniture de soutien réactif, compétent et viable pour tous les outils d'information et de communications.
- Surveillance des nouvelles technologies et des besoins des partenaires pour éclairer et faciliter la planification des ressources et pour gérer efficacement le parc informatique, l'achat et l'obtention de licences de logiciel, et la mise à disposition de toutes les technologies de communication.

*Les activités du service Technologies de l'information sont concentrées sur le développement des applications et l'administration du réseau. Les ressources sur le plan des compétences et du temps sont gérées efficacement dans ces deux domaines en consacrant approximativement 75 % desdites ressources aux projets planifiés et 25% aux demandes nouvelles. Cette méthode favorise l'amélioration permanente du système de gestion des jeux et permet aux utilisateurs de bénéficier d'un accès constant au réseau.*

## RÉALISATIONS CLÉS

- Préparation et diffusion de bulletins de nouvelles périodiques consacrés aux technologies de l'information pour faciliter l'échange des meilleures pratiques et dispenser des conseils sur l'utilisation des ressources de la CRJM en matière d'information et de communications.
- Maintien d'un taux de disponibilité de plus de 99 % au sein du parc de systèmes et d'appareils de communications et de technologies de l'information, y compris l'accès public au site Web de la CRJM, au [www.mgcc.mb.ca](http://www.mgcc.mb.ca).
- Introduction d'un système automatisé de correction de programmes afin de permettre les mises à niveau périodiques des systèmes et le déploiement rapide des corrections critiques. Exécution des mises à niveau, conversions et remplacements, y compris les mises à niveau des commutateurs du réseau afin d'améliorer substantiellement l'efficacité du contrôle de la circulation sur le système.
- Mise en place d'améliorations permanentes au site Web de la CRJM, dont des mises à niveau périodiques de contenu pour le soutien des nouvelles initiatives et la facilitation de l'accès des titulaires de licence aux versions électroniques des formules de compte rendu d'activité et de rapports financiers.

## AMÉLIORATIONS AU SYSTÈME DE GESTION DES JEUX

Le développement permanent du système de gestion des jeux de la CRJM au cours de l'année qui vient de s'écouler a permis d'apporter les améliorations suivantes aux processus opérationnels essentiels de la CRJM :

- création d'outils de collecte et de communication des données financières, qui incorporent des mécanismes de validation de l'information et de certification des clients pour éliminer les erreurs de traitement;
- développement d'améliorations aux méthodes de vérification, qui accroissent l'efficacité de l'évaluation du risque chez les titulaires de licence; et
- modification des modules d'inscription et

enregistrement des exploitants d'ALV et des fournisseurs afin d'améliorer le flux et les liens

entre les données des détenteurs d'enregistrement.

# ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

Rapport de la direction

Rapport des vérificateurs

Attestation de la conformité de la direction

Tableau des pouvoirs législatifs et pouvoirs connexes

Rapport des vérificateurs sur la conformité

Bilan

État des résultats et des surplus

Évolution de la situation financière

Notes afférentes aux états financiers

38

39

40

41

42

43

44

45

46

# RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de la Commission de régulation du jeu du Manitoba (CRJM) est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers et des notes y afférentes, et des autres renseignements financiers qu'elle a préparés pour les fins du présent rapport.

La direction maintient des systèmes de contrôle interne pour s'assurer que les opérations sont enregistrées adéquatement et conformément aux politiques et procédures établies. En outre, certains jugements et meilleures estimations sont fondés sur une évaluation diligente des données disponibles.

Les états financiers et les notes y afférentes sont examinés par le Bureau du vérificateur général (BVG) du Manitoba, dont une copie de l'opinion est annexée à ce rapport annuel. Le BVG a accès au Conseil des commissaires, en ou sans la présence de la direction, afin de discuter des résultats de la vérification et de la qualité des rapports financiers à la CRJM.

F. J. O. (Rick) Josephson  
Directeur général

Dale Fuga  
Chef de l'exploitation

18 juin 2007

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'Assemblée législative du Manitoba, et

Au Conseil des commissaires de la Commission de régie du jeu du Manitoba :

Nous avons vérifié le bilan de la Commission de régie du jeu du Manitoba au 31 mars 2007 ainsi que l'État des résultats et des surplus et l'Évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission de régie du jeu du Manitoba au 31 mars 2007, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Bureau du vérificateur général

Winnipeg, Manitoba

18 juin 2007

# ATTESTATION DE LA CONFORMITÉ DE LA DIRECTION

Au Conseil des commissaires de la Commission de régie du jeu du Manitoba

Nous confirmons par la présente que pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 2007, la Commission de régie du jeu du Manitoba s'est conformée aux critères établis par les dispositions de la *Loi sur la Commission de régie du jeu*, des règlements, des décrets et des autres législations pertinentes mentionnées dans le tableau en annexe.

F. J. O. (Rick) Josephson  
Directeur général

Dale Fuga  
Chef de l'exploitation

18 juin 2007

# COMMISSION DE RÉGIE DU JEU DU MANITOBA

## TABLEAU DES POUVOIRS LÉGISLATIFS ET POUVOIRS CONNEXES

### Décrets

10/2003	Nomination du BVG en tant que vérificateur de la CRJM
446/2003	Renouvellement de nominations de commissaires au Conseil de la CRJM
450/2002	Nomination du directeur général
341/1997	Avances de fonds de roulement

### Loi sur la Commission de régie du jeu

#### Paragrapes

s.3(1)	La Commission de régie du jeu
s.5(1)	Rapport annuel
s.6(1)	Directeur général
s.55(1)	Comptes bancaires
s.55(2)	Fonds de fonctionnement
s.55(3)	Dépôt des sommes
s.55(4)	Frais d'exploitation
s.55(5)	Avances à titre de fonds de roulement
s.55(6)	Paieement des avances
s.55(7)	Placements
s.55(8)	Placements détenus en fiducie
s.55(9)	Exercice
s.55(10)	Comptes et registres
s.55(11)	Budget annuel
s.55(12)	Vérificateur
s.55(13)	Excédent
s.56(2)	Pouvoirs de la Commission en matière de biens
s.59(e)	Règlements du lieutenant-gouverneur en conseil
s.59(e.1)	Règlements du lieutenant-gouverneur en conseil
s.60(1)(d)	Règlements de la Commission - fixer les droits
s.60(1)(d.1)	Règlements de la Commission - préciser à quel moment les droits sont payables

### Règlements

Section 12	Paieement des droits annuels
Section 20(1) à 20(4)	Droits de licence et paieement
Section 21(1) à 21(3)	Droits d'inscription, dont l'annexe (section 21)
Section 22	Paieement des droits
Section 23	Demande de réduction

### Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public

s.2(1)	Obligation de divulgation
s.2(2)	Continuité en matière de divulgation des renseignements
s.3(1)	Mode de divulgation
s.3(2)	Divulgation du nom et du titre du poste

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS SUR LA CONFORMITÉ

Au Conseil des commissaires de la Commission de régie du jeu du Manitoba :

Nous avons vérifié, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 2007, la conformité de la Commission de régie du jeu du Manitoba avec les dispositions législatives et pouvoirs connexes décrits dans l'attestation de la conformité de la direction sur le plan de la communication de l'information financière, de l'établissement du budget et de la planification, de la protection des biens, des dépenses, de la génération des recettes, des emprunts, des investissements, de la rémunération des membres du Conseil et des activités reliées aux charges et aux fonds en fiducie.

La responsabilité de la conformité avec les pouvoirs législatifs et pouvoirs connexes incombe à la direction de la Commission de régie du jeu du Manitoba. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la conformité en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et nous avons fait les vérifications et examens que nous avons jugés opportuns dans la circonstance.

À notre avis, la Commission de régie du jeu du Manitoba s'est conformée, à tous égards importants, aux pouvoirs législatifs et pouvoirs connexes spécifiés, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 2007.

Bureau du vérificateur général  
Winnipeg, Manitoba

18 juin 2007

# COMMISSION DE RÉGIE DU JEU DU MANITOBA

## BILAN

Exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	46 070 \$	23 976 \$
Placements à court terme (note 2b)	3 230 478	3 358 337
Débiteurs (note 3)	38 987	27 527
Charges payées d'avance	27 281	18 832
	<b>3 342 816</b>	3 428 672
<b>Créances à long terme - Province du Manitoba (note 6)</b>	<b>146 079</b>	146 079
<b>Immobilisations (note 4)</b>	<b>416 193</b>	410 464
	<b>3 905 088 \$</b>	3 985 215 \$
<b>PASSIF ET EXCÉDENT</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	521 812 \$	354 397
Produits comptabilisés d'avance (note 5)	1 915 391	1 901 670
	<b>2 437 203</b>	2 256 067
<b>Provision pour prestations de départ au personnel (note 6)</b>	<b>167 739</b>	164 966
<b>Provision pour prestations de pension au personnel (note 10)</b>	<b>61 638</b>	51 199
<b>Avantages sur bail comptabilisés d'avance (note 7)</b>	<b>6 125</b>	16 625
	<b>2 672 705</b>	2 488 857
<b>Excédent</b>	<b>1 232 383</b>	1 496 358
	<b>3 905 088 \$</b>	3 985 215 \$

Pour la Commission :

Administrateur

Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

# COMMISSION DE RÉGIE DU JEU DU MANITOBA

## ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES SURPLUS

Exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
<b>Recettes</b>		
Droits d'inscription et d'enregistrement	3 539 404 \$	3 420 305 \$
Droits de licences	993 847	1 066 349
	<b>4 533 251</b>	<b>4 486 654</b>
<b>Charges</b>		
Salaires et avantages sociaux	3 434 808	3 145 370
Frais juridiques et honoraires	364 237	139 480
Loyer	211 418	145 698
Transport	140 920	131 187
Fournitures et services	114 493	86 366
Amortissements	105 069	123 672
Éducation, formation professionnelle et congrès	104 624	112 429
Communications	104 056	104 967
Éducation du public	95 069	179 602
Conseil de la commission	59 985	66 656
Autres charges	51 823	22 230
Projets des Premières nations - Frais juridiques et honoraires	47 919	13 864
Logement	45 915	48 466
Systèmes de soutien des RH/des TI	21 301	140 458
	<b>4 901 637</b>	<b>4 460 445</b>
<b>Bénéfice (perte) avant autres postes</b>	<b>(368 386)</b>	<b>26 209</b>
<b>Autres postes</b>		
Intérêts créditeurs	86 604	56 105
Autres recettes	17 807	79 867
	<b>104 411</b>	<b>135 972</b>
<b>Excédent des produits (charges)</b>	<b>(263 975)</b>	<b>162 181</b>
<b>Surplus, en début d'exercice</b>	<b>1 496 358</b>	<b>1 334 177</b>
<b>Surplus, en fin d'exercice</b>	<b>1 232 383 \$</b>	<b>1 496 358 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

# COMMISSION DE RÉGIE DU JEU DU MANITOBA

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		
Excédent des produits sur les charges	(263,975) \$	162 181 \$
Postes sans encaisse		
Amortissement des immobilisations	105 069	123 672
Amortissement des immobilisations reliées au conseil de la Commission	2 024	2 588
	<b>(156 882)</b>	288 441
Soldes du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie		
Débiteurs	(11 460)	14 485
Charges payées d'avance	(8 449)	(1 837)
Créditeurs et charges à payer	167 415	(48 757)
Produits comptabilisés d'avance	13 721	98 945
Provision pour prestations de pension au personnel	10 439	51 199
Provision pour prestations de départ au personnel	2 773	14 312
	<b>17 557</b>	416 788
<b>Activités d'investissement</b>		
Achat d'immobilisations	(112 822)	(44 297)
<b>Activités de financement</b>		
Avantages sur bail comptabilisés d'avance	(10 500)	(10 500)
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse et des équivalents de trésorerie durant l'exercice</b>	<b>(105 765)</b>	361 991
<b>Encaisse et équivalents de trésorerie, en début d'exercice</b>	<b>3 382 313</b>	3 020 322
<b>Encaisse et équivalents de trésorerie, en fin d'exercice</b>	<b>3 276 548 \$</b>	3 382 313 \$
<b>Représenté par</b>		
Encaisse	46 070 \$	23 976 \$
Placements à court terme	3 230 478	3 358 337
	<b>3 276 548 \$</b>	3 382 313 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

# COMMISSION DE RÉGIE DU JEU DU MANITOBA

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

### 1. NATURE DES OPÉRATIONS

La Commission de régie du jeu du Manitoba a été établie en vertu de la *Loi sur la Commission de régie du jeu*. Les objectifs de l'organisme sont de réglementer et de contrôler les activités de jeu dans la province afin de s'assurer que ces activités sont conduites honnêtement, avec intégrité et dans l'intérêt du public. L'organisme a débuté ses activités le 20 octobre 1997.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### a. Règles comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et ils tiennent compte des principales conventions comptables suivantes.

#### b. Placements à court terme

Les placements à court terme sont reportés au prix coûtant, qui correspond approximativement à la valeur au marché. Les fonds disponibles pour des placements à court terme sont confiés au Trésor, conformément à l'article 55(7) de la *Loi sur la Commission de régie du jeu*.

#### c. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme comprennent l'encaisse, des placements à court terme, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé de façon importante à des risques liés aux taux d'intérêt, à des risques de change ou à des risques de crédit rattachés à ces instruments financiers.

#### d. Immobilisations

Les immobilisations sont indiquées au prix coûtant moins amortissements accumulés. L'amortissement, fondé sur l'estimation de la durée utile du bien, est calculé comme suit :

Équipement	20 % sur le solde dégressif
Mobilier et agencements	10 % sur le solde dégressif
Matériel informatique	30 % sur le solde dégressif

#### e. Constatation des produits

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception des droits de licence et des droits d'enregistrement des fournisseurs, qui sont comptabilisés à l'encaissement.

#### f. Recours aux estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada exige de la direction qu'elle ait recours à des estimations et à des hypothèses qui influencent les montants des éléments d'actif et de passif présentés et ceux des éléments éventuels d'actif et de passif présentés à la date des états financiers, et le montant des produits et charges présentés durant la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### 3. DÉBITEURS

	2007	2006
Fournisseurs	5 897 \$	3 868 \$
Corporation manitobaine des loteries	19 150	7 750
Avances aux employés	11 917	11 917
Enquêtes sur les fournisseurs	2 023	3 992
	<b>38 987 \$</b>	<b>27 527 \$</b>

# COMMISSION DE RÉGIE DU JEU DU MANITOBA

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

### 4. IMMOBILISATIONS

2007	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette
Équipement	66 362 \$	53 627 \$	12 735 \$
Mobilier et agencements	360 360	187 376	172 984
Matériel informatique	1 020 977	790 503	230 474
	<b>1 447 699 \$</b>	<b>1 031 506 \$</b>	<b>416 193 \$</b>

2006	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette
Équipement	65 453 \$	50 632 \$	14 821 \$
Mobilier et agencements	307 998	173 388	134 610
Matériel informatique	972 302	711 269	261 033
	<b>1 345 753 \$</b>	<b>935 289 \$</b>	<b>410 464 \$</b>

### 5. PRODUITS COMPTABILISÉS D'AVANCE

Les produits comptabilisés d'avance comprennent les droits d'inscription et d'enregistrement reçus et à considérer comme des produits de l'exercice dans lequel les dépenses connexes sont encourues.

### 6. PROVISION POUR PRESTATIONS DE DÉPART AU PERSONNEL

Avec effet du 1<sup>er</sup> avril 1998, la Commission a commencé à enregistrer une estimation de l'élément de passif que représente la provision pour prestations de départ à certains de ses employés. Le montant de cet élément de passif estimé est établi selon le rapport actuariel triennal sur les obligations en matière de prestations de départ, au 31 décembre 2004, ajusté au 31 mars 2007. La Commission commencera à inscrire au passif l'estimation du montant accumulé des obligations en matière de prestation de départ pour ses autres employés, en date du 1<sup>er</sup> avril 2007, compte tenu de la présence d'une nouvelle convention collective. Le coût supplémentaire que représente cet élément additionnel de passif pour 2007-2008 est estimé à 309 280 \$.

La prestation de départ, à la date du départ en retraite de l'employé, est fondée sur les années de service admissibles de l'employé et établie selon le mode de calcul fixé par le gouvernement. Le paiement maximum est actuellement de 17 semaines au salaire hebdomadaire de l'employé à la date du départ à la

retraite. Les modalités d'admissibilité prévoient que l'employé doit avoir accumulé un minimum de neuf années de service et que celui-ci prend sa retraite de la Commission.

Le gouvernement du Manitoba a accepté de prendre la responsabilité des prestations de départ accumulées au 31 mars 1998 par les employés de la Commission. Cette dernière a donc comptabilisé une créance de 146 079 \$ sur la Province du Manitoba, dont le montant est égal à l'estimation de l'élément d'actif enregistré au titre des prestations de départ accumulées au 31 mars 1998. Le remboursement de cette créance n'est pas assorti de modalités spécifiques et aucun remboursement n'a été effectué par le Trésor à ce jour.

# COMMISSION DE RÉGIE DU JEU DU MANITOBA

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

### 7. AVANTAGES SUR BAIL COMPTABILISÉS D'AVANCE

L'organisme a reçu des avantages sur bail sous la forme de périodes de loyer gratuit d'approximativement 10 mois. Le produit de ces avantages sur bail est amorti sur la durée du bail et de façon linéaire au fur et à mesure de l'imputation des réductions de loyer. Les frais de location ont été réduits de 10 500 \$ pour la période terminée le 31 mars 2007 (10 500 \$ en 2006) et une réduction finale de 6 125 \$ est prévue pour l'exercice 2008.

### 8. ENGAGEMENTS

L'organisme dispose d'un contrat de location-exploitation pour les locaux qu'il occupe, en vertu d'un bail expirant en 2016. Le paiement minimum annuel à effectuer au titre du bail au cours des cinq prochaines années s'élève à :

2008	252 519
2009	259 297
2010	266 076
2011	272 855
2012	281 329

### 9. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Une portion importante des revenus totaux de l'organisme provient de la Corporation manitobaine des loteries sous forme de droits d'inscription et d'enregistrement.

### 10. RÉGIMES DE RETRAITE

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2005, tous les employés adhèrent à la caisse de retraite à prestations déterminées de la Province du Manitoba.

La Commission verse des cotisations de retraite égales à celles des employés dans la caisse. Les écarts entre les estimations du niveau de capitalisation actuel et la réalité seront révélés lors d'évaluations futures, qui pourraient entraîner une augmentation des taux de cotisation pour fins de capitalisation. En vertu du rapport actuariel triennal sur les obligations en matière de retraite au 31 décembre 2007, ajusté au 31 mars 2006, une réserve de 61 638 \$ a été établie au titre d'une obligation en matière de retraite pour les employés dont les gains annuels dépassent la limite selon la caisse.

Le volet que représentent les cotisations de la Commission à la caisse est traité comme une charge d'exploitation dans la période de cotisation. Le total des cotisations de l'exercice s'élève à 156 027 \$. Les cotisations de l'exercice 2006 s'élèvent à 143 280 \$.

### 11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été ajustés pour des raisons de conformité avec la présentation des états financiers adoptée dans l'exercice courant.

# CONSEIL DES COMMISSAIRES 2006-2007

**Darlene Dziewit**

**Présidente**

**Lorette**

**John Collins**

**Vice-président**

**Winnipeg**

**Shelly Blanco**

**Commissaire**

**Selkirk**

**Lucille Cenerini**

**Commissaire**

**St-Boniface**

**Nelson Keeper**

**Commissaire**

**Première nation de Little Grand Rapids**

**Joseph Stadnyk**

**Commissaire**

**Brandon**

On peut obtenir des exemplaires supplémentaires de ce rapport en s'adressant à la :

**COMMISSION DE RÉGIE DU JEU DU MANITOBA**

215 rue Garry, bureau 200

Winnipeg (Manitoba) R3C 3P3

Téléphone : (204) 954-9400 - Sans frais au Manitoba : 1 800 782-0363

Télécopieur : (204) 954-9450 - Télécopieur sans frais au Manitoba : 1 866 999-6688

Courriel : [information@mgcc.mb.ca](mailto:information@mgcc.mb.ca)

Site web : [www.mgcc.mb.ca](http://www.mgcc.mb.ca)

*Ce rapport est aussi disponible sur le site Web de la Commission de régie du jeu du Manitoba au [www.mgcc.mb.ca](http://www.mgcc.mb.ca).*

*La version française de ce rapport annuel est disponible au site Web de la Commission de régie du jeu du Manitoba au [www.mgcc.mb.ca](http://www.mgcc.mb.ca).*